

Par les Elus d'opposition  
SAINTRY SUR SEINE

**Du groupe ALTERNATIVE CITOYENNE :**

Madame DUCROQUET  
Monsieur LE TALBODEC  
Monsieur DIAZ

Conseil Municipal du 27 mars 2024

**Délibération 2024-03-27 N°05**



Modification de la délibération

Présenté par Marie-France DUCROQUET,  
Sébastien DIAZ, Jean-Jacques LE TALBODEC

## **AMENDEMENT N°3 / délibération 2024-03-27 N°05**

Modification de la délibération

*En premier lieu, Le conseil municipal a l'obligation d'examiner tout amendement concernant un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour. Le non-respect de cette règle entache la délibération d'illégalité.*

*Le président de séance ne peut refuser de mettre un amendement en discussion et de le soumettre au vote, avant qu'il ne soit procédé au vote de l'ensemble de la délibération.*

Exposé sommaire :

Chers collègues, Chers élus

Les gros projets budgétés pour 2024 font mention de l'achat d'un tracteur 2 tonnes + godet pour un budget de 82 000€. Le taux d'utilisation de cet équipement pour notre commune sera faible. Par ailleurs, d'autres possibilités s'offrent à la commune telle la location journalière de cet équipement pour un tarif moyen journalier d'environ 250€, ou la mutualisation d'un tel équipement doit être envisagée.

Cet investissement n'est donc pas nécessaire.

**Considérant**, le coût élevé de l'investissement de 82 000 €

**Considérant**, la possibilité d'une offre de location journalière de cet équipement

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Considérant**, qu'une demande de mutualisation de l'équipement doit être émise

**Considérant**, que d'autres gros projets sont prioritaires

Il est proposé au conseil municipal de voter la suppression de ce gros projet 2024.

Ce présent amendement sera soumis au vote à bulletin secret.